



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'économie et du travail

Élection du président et du
vice-président de la commission

Le mardi 26 novembre 1991 — No 87

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Élection du président	CET-4247
Élection du vice-président	CET-4247

Intervenants

M. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée nationale
M. Guy Bélanger, président de la commission

M. Georges Farrah
M. Yves Blais

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi
disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$
Dans les 2 cas la TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec) tél. 418-643-2754
G1R 5P3 télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mardi 26 novembre 1991

Élection du président et du vice-président de la commission

(Seize heures huit minutes)

Le Président (M. Saintonge): Mmes et MM. les députés, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion de la commission de l'économie et du travail. Je constate que nous avons quorum. Je déclare donc la séance ouverte.

Le mandat, aujourd'hui, de la commission: c'est une réunion afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a arrêté aujourd'hui que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'Opposition officielle.

Élection du président

Je suis donc prêt à recevoir toute proposition de candidature au poste de président de cette commission. M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Farrah: Oui, merci, M. le Président. Je fais proposition pour que notre collègue, le député de Laval-des-Rapides, M. Guy Bélanger, soit président de la commission.

Le Président (M. Saintonge): Très bien, M. le député. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté par les ministériels et adopté par l'Opposition officielle. En conséquence, je déclare M. Guy Bélanger, député de Laval-des-Rapides, élu président de la commission de l'économie et du travail. Je le félicite d'avoir obtenu la confiance de ses collègues et, dès maintenant, je lui cède sa place de président pour procéder, tel que l'ordre du jour le prévoit, à l'élection du vice-président. Je vous remercie.

Élection du vice-président

Le Président (M. Bélanger): Merci, M. le Président. Mesdames et messieurs, sur le même quorum et sur les mêmes propositions, nous sommes maintenant réunis pour un deuxième

mandat, c'est-à-dire celui visant à la nomination du vice-président de la commission. Y a-t-il une proposition?

M. Blais: Certainement, M. le Président.

Le Président (M. Bélanger): Je vous en prie, M. le député.

M. Blais: Tel qu'écrit, que la commission désigne comme vice-président le député de Lavolette, M. Jean-Pierre Jolivet.

Le Président (M. Bélanger): Bien.

Une voix: ...appuyé.

Le Président (M. Bélanger): C'est appuyé? Bien. Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Alors, est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Bélanger): Adopté. Donc, M. Jean-Pierre Jolivet sera le vice-président de la commission de l'économie et du travail. Nous l'en félicitons.

Ceci étant fait, la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 10)